

Article en rupture de stock -> bon d'achat

Par **sky.x**, le **21/04/2005** à **11:43**

Bonjour,

J'ai acheté un article sur un site de vente en ligne. Il est en rupture de stock, donc il me proposent un bon d'achat.

Est-ce que j'ai un recours possible pour demander le remboursement (puisque'ils n'ont pas cet article et que vu la qualité de leur service (article signalé "En Stock" au moment de la commande), je n'achèterai plus rien chez eux).

Merci.

Par **fabcubitus1**, le **21/04/2005** à **14:09**

Je pense que tu peux demander le remboursement, d'une part parce qu'ils te "proposent" un bon d'achat, et d'autre part parce que tu n'es pas intéressé pour commander autre chose chez eux, ce qu'ils ne peuvent pas te forcer à faire.

Par **LacunA**, le **21/04/2005** à **16:06**

et y'a pas moyen que t'attende que les stock se re remplissent pour avoir les produit que tu veux?

Par **georges**, le **21/04/2005** à **16:15**

En fait c'est la législation relative à la vente à distance qui s'applique. De ce fait à compter de la réception du produit tu as un délai de rétractation de 7 jours.

Sachant qu'il me semble que le vendeur s'oblige à livrer dans un délai raisonnable à défaut de quoi la vente pourrait être annulée.

J'espère t'avoir aidé (d'autant que c'est il me semble le 10 000e post du forum donc je suis content que ce soit moi qui le poste !)

[color=darkred:17lo8skm] Edit de Yann 10000ème post bravo Georges! idea not found or type unknown
[/color:17lo8skm]/[/color]

Par **sky.x**, le **22/04/2005** à **10:13**

Et bien, je leur ai demandé le remboursement de l'article en rupture (rupture définitive d'après eux, un autre site m'a préparé ma commande et l'a expédié en moins de 4 heures).

Pour le délai de rétraction, le forfait est de 45 euros (frais de port) mais si je n'ai pas de remboursement de l'article j'envoie le colis reçu à mes frais à leur sièges. Je ne pense pas qu'il puissent refuser que je choisisse mon propre transporteur pour le retour.

Il faut que j'obtienne une preuve simplement de ce retour avec un recommandé par exemple.

Enfin, sur leur site, la commande n'est toujours pas modifiée (donc ils ont validé ma commande avec un article en rupture dedans ?).

Est-ce que à réception du colis, je peux le refuser parce qu'il ne correspond pas à ce que j'ai payé et "signé" en cliquant sur leur site (Hé oui, il manquera un article...) ou bien les conditions générale de vente du site ne sont pas abusives (ie : Il n'y a pas d'obligation de la part du vendeur).

Merci, ma commande est expédiée ce matin.

PS : Bravo pour le 10000ème post !!!